

LE COMBAT SYNDICALISTE

CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail



NOVEMBRE 2022/N° 475 2€

ÉLÈVES OU MAIN- D'OEUVRE ?

**Plus des stages, moins de cours
dans les lycées pro.**



SOMMAIRE

ICI ET MAINTENANT p.3 à 15

- Les écoles Ikastola
Interview p.3
- La victoire du Kangoo
Resumé du procès à Valence p.7
- Les droits dans le nez
Plus jamais ça ! p.9
- Tribune de soutien Patalevain
Solidarité avec les anciennes salariées
de Patalevain p.10
- Des hommes avortent? So what !
Tribune féministe et trans p.10
- L'enseignement pro en
démantèlement
Plus d'entreprise, moins d'école p.12
- École Spéciale d'Architecture
Communiqué de l'ESA p.14
- Odéon
Grèves d'une heure contre la vie chère p.15

INTERNATIONAL p.16 à 19

- État espagnol p.16
- Iran p.17
- Alabama p.19

CULTURE p.20 à 24

- Living my life
- Les blancs dans la mémoire
- L'ivresse des communards

Radio Libertaire



Écoutez la CNT sur Radio Libertaire 86.4 MHz
ou sur www.radio-libertaire.net

Le Monde Merveilleux du Travail

Tous les lundis de 19h30 à 21h par le SCIAL RP

Lundi 07/11 : Crosse en l'air: SNU/Ukraine/11 nov.
Invitée **Joël pour l'Union Pacifiste.**

Radio libertaria

Les mardis de 20h30 à 22h30

2e mardi: "EDUC 93" par le STE 93
4e mardi: "Services publics" par la CNT ÉNERGIE
5e mardi: rediffusion: **Le Syndicalisme**

Révolutionnaire parties 3 & 4 par le SCIAL RP

les Chroniques Syndicales Internationales

Tous les samedis de 11h30 à 13h30. Traitement des luttes et de l'actualité sociale.

4e samedi: par **Le Secrétariat International CNT**

Micro Ondes 94

Dimanche 30 Octobre de 15h30 à 17h. Par le syndicat ETPICS 94 (ou un autre syndicat du 94)

La CNT sur Radio Libertaire 89.4 MHz ou sur le site internet:

www.radio-libertaire.net

écoute en direct, consultation de l'agenda des émissions et des podcasts.

Là où tu vis
la CNT lutte

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org, toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par région.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org

1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000
Bordeaux
06 95 52 69 71
ul33@cnt-f.org
Syndicats régionaux PTT
Aquitaine, BP 80099, 33704
Mérignac

3 Auvergne

Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne Franche Comté

Syndicat intercorporatif de
Saône-et-Loire
et de la Nièvre
19 rue du pavé
71290 Cuisery,
06 01 22 17 94
CNT 21
6b rue Musette
21000 Dijon
http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT
BP 30423, 35004 Rennes
CEDEX
06 34 98 30 72
bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre
13 rue Pierre Fournier
41600 Lamotte-Beuvron
cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

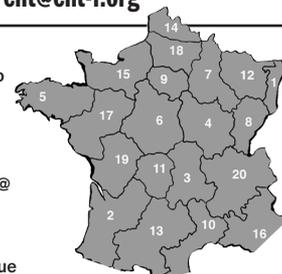
Syndicats CNT Marne
BP 90009,
51201 Épernay CEDEX
8 Franche-Comté Syndicats
CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014
Besançon CEDEX cnt-doubs@cnt-f.org

CNT Jura

Sur la Roche
39370 Les Bouchoux

9 Île-de-France

Union régionale CNT
33, rue des Vignoles, 75020
Paris 01 43 72 95 34
br.rp@cnt-f.org



10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT
6 rue d'Arnal 30000
Nîmes
ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin
6, rue de Gorre,
87000 Limoges,
cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT
ur.lorraine@cnt-f.org
UD CNT Moselle
5, place des Charrons,
57000 Metz
ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT MP
33, rue Antoine Puget,
31 200 Toulouse
Tél 07 81 10 63 66
midipyrenees@cnt-f.org

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,
rue d'Arras, 59000 Lille
03 20 56 96 10
ur59-62@cnt-f.org

15 Manche

Syndicat CNT Manche
cntmanche@cnt-f.org
facebook.com/cnmanche

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000
bâbords 61, rue Consolat
13001 Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT
20, rue Blaise-Pascal,
86000 Poitiers
05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT
44, rue Burdeau
69001 Lyon

Les écoles Ikastola

La scolarité en langue basque, une longue histoire.

Egoitz Urrutikoetxea est directeur pédagogique de la fédération Seaska des Ikastola, écoles immersives en langue basque dans le Pays basque nord, qui comprennent 33 écoles, 4 collèges et 1 lycée. La première école Ikastola a été créée en 1969.

■ Dans quel contexte sont nées les Ikastola ?

Egoitz : Il y a une logique dure qui s'est déployée à partir de la III^{ème} République : l'instrumentalisation du principe d'égalité dans un but d'uniformisation de l'enseignement des langues, pour ne pas mettre en avant l'existence de peuples qui ont vécu pendant des millénaires avec leur culture, leur langue, etc. Cette logique se déploie surtout à partir de l'école de Jules Ferry dont le discours sur la justification de la politique coloniale française s'est traduit par une politique à l'interne d'abord. Après quoi il y a eu des comportements durs avec des pratiques violentes qui ont créé des mécanismes qu'on peut traiter comme une sorte de complexe du colonisé où les gens avaient honte de leur identité, de leur langue.

À la fin des années 60, avec notamment le réveil des luttes anticoloniales et leurs lectures tiers-mondistes, apparaît une volonté de réappropriation de la langue de la part des jeunes qui prennent conscience de la situation au Pays basque, et là on commence à créer des écoles entre parents. À la base, c'est une initiative de la société civile qui veut s'inscrire dans une logique de réappropriation de la langue. Mais la particularité des Ikastola,

c'est que quasiment dès le début, parallèlement à la question de la langue, la question du projet pédagogique va se poser.

Les écoles sont des appareils idéologiques de l'État (comme le disait Althusser) donc qui ont vocation à façonner les citoyens de demain. Ce sont des outils qui se créent du haut vers le bas. Face à ce mécanisme-là, il y a eu la volonté de construire un projet éducatif du bas vers le haut, de la société et pour la société.

■ Comment cela se passe-t-il dans le Pays basque sud ?

Dans le pays basque sud, c'est plus ou moins le même contexte. Les Ikastola se développent sous le franquisme, ce sont des écoles clandestines. Aujourd'hui, le pays basque est divisé en trois entités institutionnelles différenciées. Au Pays basque Nord, on n'a pas d'institution particulière si ce n'est une communauté d'agglomération Pays basque. Au Pays basque Sud, il y a d'abord la communauté autonome basque dans laquelle la langue basque est officielle. Cela veut dire que l'enseignement immersif est un enseignement généralisé dans les écoles publiques, dans les Ikastola et dans les écoles privées catholiques. J'établis bien la différence école privée et Ikastola. Pour nous, les Ikastola, c'est une émanation de la société civile, il y a une distance par rapport à ce que représentent les institutions même si on doit toujours arriver à un accord, que ce soit par les contrats d'association ou autre, mais il y a cette indépendance et ce lien avec le mouvement populaire. Il y a ensuite la communauté forale de Navarre dans laquelle la

langue basque est officielle dans une partie seulement et pas dans l'intégralité. C'est une aberration mais qui fait partie du jeu politique institutionnel.

Après, il ne suffit pas d'enseigner une langue à l'école même si elle est immersive, il faut donner une fonction sociale à la langue, et pour ce faire, il faut des espaces, il faut que la langue soit présente au quotidien. Même si la langue est officielle au Pays basque Sud, la langue majoritaire de l'administration reste le castillan. Donc il y a un équilibre instable de diglossie avec un rapport de force favorable au castillan.

■ Quels statuts ont les écoles Ikastola ?

Au Pays basque Sud, ce sont des coopératives, c'est la particularité du sud. Au Pays basque Nord, c'est associatif donc chaque Ikastola est plus ou moins autonome et après est fédérée dans le cadre de Seaska.

La particularité du pays basque nord, c'est que la langue basque n'est pas officielle. L'enseignement en langue basque s'est néanmoins développé dans les filières publiques et privées, mais toujours avec des résistances, et d'abord avec l'enseignement bilingue. Si aujourd'hui des représentants politiques, la majorité, de l'extrême gauche à la droite mis à part l'extrême droite, sont favorables à l'enseignement immersif, c'est parce que la population les pousse derrière. Mais il y a une résistance de la part de l'État même s'il y a eu des pas considérables qui ont été franchis ces deux dernières années.



■ **Avant de partir dans le dur du rapport avec l'État, concernant les enfants dans les Ikastola, sont-ils essentiellement issus-es de familles de culture basque ou est-ce qu'il y a des français-es non basques qui viennent, intéressés-es par le projet linguistique et éducatif ?**

Il y a évidemment une majorité de gens qui sont nés ici mais aussi beaucoup, et de plus en plus, qui viennent de l'extérieur vivre en Pays basque. Étymologiquement, le « basque », Euskaduna, ça veut dire celui qui a la langue basque donc la langue basque est un vecteur d'intégration et met en évi-

dence une volonté de participer au destin collectif d'un territoire et d'un peuple. Pour nous, est basque celui qui décide de vivre et travailler au Pays basque. Ça sort un peu de la case dans laquelle on veut nous réduire mais ça a été un élément qui a caractérisé toutes les luttes collectives et notamment celles de la langue et de sa réappropriation.

Après, mettre les enfants dans les Ikastola demande un engagement, pas tant financier que personnel dans l'organisation, notamment d'événements. Ça peut être une limite au premier abord mais c'est aussi un vecteur de sociabilité. Dans un temps où on est plus dans des logiques de chacun pour soi, le fait que les parents se réunissent,

ça crée des affects qui transforment aussi le Pays basque.

■ **Est-ce que les élèves sont aussi intégrés-es dans l'animation des événements ?**

Il y a une participation des parents, des salarié-es, des prof-fes dans la définition du contenu du projet pédagogique et les lycéen-nes sont aussi sollicité-es. Dans le lycée Etxepare de Bayonne, il y a une dynamique très intéressante des élèves qui se réunissent régulièrement, ils ont des commissions comme la commission féministe. Elleux-mêmes s'approprient des questions de société et organisent des conférences, des rassemblements, etc.

C'est très vivant avec des réflexions très poussées.

■ Quelles contraintes et libertés avez-vous vis-à-vis du contenu pédagogique ? En particulier nous pensons aux cours d'histoire.

Il y a un contrat d'association qui engage Seaska à respecter le cadre général du programme de l'éducation nationale. Le contenu est donc fixé mais notre projet pédagogique permet de travailler des valeurs longtemps portées par les parents et le mouvement populaire, des préceptes de liberté avec un autre registre qui se base sur la diversité, le respect de cette diversité, le vivre-ensemble, des éléments qui font partie de notre histoire.

Sur le contenu en soit, un programme d'histoire, on peut le regarder de différents endroits. Un même événement aura une connotation différente selon les lunettes à partir desquelles on va observer. On essaie également de profiter de cette liberté pour mettre en évidence la complexité et pour faire attention aux logiques d'instrumentalisation. L'histoire c'est une construction de l'État, mais c'est avant tout une construction idéologique. Si on prend le programme officiel d'histoire, un constat s'impose, c'est que la réalité de nos territoires et la manière dont l'État-nation s'est constitué sont totalement occultées alors que c'est ce qui est important aujourd'hui pour comprendre le rapport difficile de l'école de la république française vis à vis de la diversité.

■ Tu as dit que depuis à peu près deux ans, les rapports avec l'État français se sont « normalisés », à la suite de quels événements ?

Je dirais pas que les rapports se normalisent, il y a toujours des hauts et des bas. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est que l'État fait le constat de ce que représentent les Ikastola. Il y a eu un moment de crispation, de tension très importantes suite au vote de la loi Molac au parlement.

■ C'est la loi sur la protection du patrimoine des langues régionales et leurs promotions ?

Voilà. Dans le cadre de cette loi, il y avait une reconnaissance de l'immersion qui faisait qu'elle sortait d'un vide juridique. L'immersion existait, il y avait des accords d'association mais il n'y avait pas de reconnaissance dans le cadre légal qui faisait que parfois il y avait des entraves, et il était nécessaire de reconnaître cette réalité-là pour qu'elle puisse se développer surtout dans le public. Il y a eu un travail réalisé en coulisses de la part de certaines député·es et iels ont réussi à obtenir une majorité dans la transversalité : député·es communistes, socialistes, centristes, de droite et même quelques marcheur·euses, malgré l'opposition du gouvernement et notamment Blanquer. Malgré cela, la loi est passée. Alors qu'a fait le gouvernement ? Le président Macron et le ministre de l'éducation Blanquer ont trouvé 60 député·es pour lancer une procédure afin que la loi soit envoyée au tribunal constitutionnel. Ce

tribunal a non seulement cassé les fondamentaux de la proposition de loi mais a inscrit dans sa décision que l'enseignement immersif était hors la loi en France car la seule langue de la république depuis 1992 était le français. Étant donné les tensions que cela a créé, les élections approchant, Macron a rétro-pédalé et il y a eu un décret qui a été publié qui régularise l'enseignement immersif. Mais dans la hiérarchie des normes, un décret n'a pas de poids face à une décision du tribunal constitutionnel. On est encore dans une situation un peu alambiquée avec une décision qui stipule que l'immersif n'est pas légal et un décret qui la rend légale. Cette position met en évidence d'une part un manque de courage politique et deuxièmement une vision étriquée de ce qu'est la diversité et une impossibilité d'approcher l'altérité d'une manière positive.

Il y a toujours cette épée de Damoclès qui peut tomber à tout moment. Si demain, il y a un changement de gouvernement, rien n'est garanti. Surtout quand on connaît le discours d'extrême droite sur les langues territoriales... On a voulu souvent caser les revendications de reconnaissance des langues dans des logiques conservatrices alors que ce qui est aujourd'hui palpable, c'est que les mouvements d'extrême droite sont dans des logiques d'opposition radicale et de velléité de disparition de ces langues régionales pour la priorité à la langue nationale française.●

Sam, STE 93

Comme Bernard•ette

**Que tu sois salarié•e, au chômage,
en formation ou retraité•e**

**Ne reste pas seul•e,
protège toi !**



REJOINS LE SYNDICAT

Victoire du Kangoo lors d'une farce ubuesque

Une relaxe, certes, mais dans un climat très violent devant le tribunal de Valence

Le Kangoo de la CNT26 ciblé par l'État

Le 24 janvier 2020, dans le contexte d'une manifestation pour exiger le refus du projet de réforme de retraites du gouvernement Macron, le syndicat STP 26 CNT prête un Kangoo blanc qui intègre le cortège. La police, n'ayant pas pu identifier le conducteur ou la conductrice de la voiture, verbalise le syndicat CNT 26 et le syndicat a été appelé devant le Tribunal de Valence.

Lors du procès, frustré de ne pas avoir pu identifier le conducteur ou la conductrice du Kangoo, le procureur de la République s'est lamenté devant le juge comme l'aurait fait le Père Ubu, « capitaine des dragons, docteur en pataphysique et grand Maître de l'Ordre de Gidouille ».

Déjà, le procès-verbal fut signalé électroniquement au mois de mars, c'est-à-dire trois mois après la manifestation du 24 janvier 2020. Autrement dit, le-a gradé-e derrière la caméra n'a pas eu l'idée d'ordonner à un-e subordonné-e sur place d'aller glisser le PV derrière l'essuie-glace pendant une manifestation à laquelle participait le Kangoo en tant que véhicule syndical.

Et vous, Messire le Procureur, au-

riez-vous eu le courage d'affronter les 5 000 manifestant-es pas du tout emballé-es par le projet de réforme des retraites afin de signaler une infraction pour stationnement gênant assortie d'une amende de 400€ ?

« La CNT n'a pas joué le jeu », qu'il lâche dans une performance digne de ses talents théâtraux.

Mme la juge fait la moue, visiblement peu convaincue par son jeu.

Et oui, M'sieur le proc, vous auriez souhaité que comme un bon petit mouton, le-a militant-e au volant du Kangoo s'auto-dénonce ?

Que nenni !

« La manifestation n'a même pas été déposée par la CNT » qu'il enchaîne.

Rions un peu, c'est trop drôle. Quel est le rapport, Sire, entre le PV et l'organisation syndicale signataire du dépôt de déclaration de manifestation ? Ou bien, s'agit-il là d'une démonstration mirobolante de pataphysique ?

Ah là-là-là-là !

Heureusement, l'avocat du syndicat, (ni-dieu-ni-) Maître Tumerelle était présent en personne pour mettre la pendule fantastique à l'heure du réel.

On se demandait en toute sincérité de terrien moyen, si le procureur, lui, savait que selon l'article 431-1 du code pénal, « le fait d'entraver l'exercice de la liberté d'expression est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende... »

M. Tumerelle tenait à rappeler que justement, la mission d'un ou

une juge est de protéger les libertés publiques.

Contrairement aux élucubrations du représentant du ministère public, notre avocat dans sa plaidoirie succincte a souligné le fait qu'il n'y a aucune jurisprudence sanctionnant la présence d'un véhicule dans le cortège de manifestation.

■ Le rassemblement

Avant que la juge ne prononce la relaxe devant l'absurdité des accusations, dehors, sur le parvis du tribunal, les forces de l'ordre ont entrepris une performance musclée du théâtre de la cruauté – pour déformer quelque peu les propos d'Antonin Artaud – démontrant ainsi aux passant-es effaré-es la nature même d'une entrave à la liberté d'expression.

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello

N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org

CS c/o CNT Stics 13

c/o 1 000 Bâbords

61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration et Abonnements

cs-administration@cnt-f.org

C/O CNT 18 Avenue de Sierre

07200 Aubenas

Impression sur papier certifié
PEFC

Imprimerie de Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué.es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou-tes !



Le Kangoo blanc qui a fait peur à l'État.

Pour le matin de la convocation de notre amie propriétaire du Kangoo, donc, et dans la règle de l'art, la CNT 26 avait déposé une déclaration de rassemblement devant le tribunal. Dans la rubrique « Observations » du formulaire, on avait signalé la présence du Kangoo vaillant ainsi que la sonorisation, et la diffusion de tracts.

Tout d'abord, le service de sécurité du tribunal s'est débarrassé pour nous virer. Un de nos camarades fut poussé. On a filmé. Le chef et ses sbires se sont retirés, défaits.

Puisque cette tentative de déstabilisation avait échoué, la présidente du tribunal s'est pointée pour nous demander si l'on avait l'autorisation. Le chaos, c'est l'État, on aurait pu lui répondre, car visiblement, entre le cerveau et les pattes du dinosaure étatique local, la courant passe mal.

Mme la présidente se retire et laisse la place à la police nationale. La nationale nous menace de garde à vue si on ne baisse pas la sono qui apparemment, perturbait le déroulement des audiences. Un camarade bien rôdé dans les petits jeux policiers répond qu'il est prêt à se faire embarquer. On filme. On explique que de toute façon, l'on avait déjà

baissé le son... un peu. La nationale se retire.

Ensuite, la BAC arrive. S'alliant au service de sécurité et à la nationale, les nervis de la BAC nous poussent physiquement et essaient d'arracher le téléphone qui filme. On tient bon. Le Kangoo ne bronche pas. La douzaine de FDO se retire.

À l'intérieur, on entend le procureur engueuler ses dragons. Les membres de la BAC se sont éclipsés par une porte obscure.

Le calme est revenu.

On chante : Vive les enfants d'Cayenne, à bas ceux d'la sûreté ! ●

Union Locale CNT 26

CNT
CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL
Bureau confédéral
Maison des syndicats
17 BD. de Gaulle
26200 Montélimar
www.cnt-f.org – Mèl : cnt@cnt-f.org
COMBAT SYNDICALISTE
CNT – 33, rue des Vignoles – 75020 Paris
Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Les droits dans le nez

Le harcèlement moral, c'est moche, mais ça bafoue aussi l'obligation de sécurité imposée à l'employeur.

Quelques jurisprudences récentes:

■ Résiliation pour harcèlement moral

Alerté de sa souffrance au travail par un salarié d'un centre d'art, l'employeur, une association, ne prend aucune mesure. Le médecin du travail préconise un aménagement du poste de travail. Résultat : nada. À la mi-octobre 2014, en état d'épuisement physique et psychique, le salarié est en arrêt maladie. Sept mois plus tard, il revient au chagrin, en temps partiel thérapeutique. Début avril 2015, l'employeur lui colle un avertissement. Aux prud'hommes, le salarié demande l'annulation de la sanction, et la résiliation judiciaire de son contrat de travail aux torts de l'employeur. Une mesure qui fait de la rupture du contrat décidée par la justice un licenciement sans cause réelle et sérieuse (ou nul si le-a salarié-e était représentant-e du personnel). La cour de cassation dit que la justice aurait dû accorder cette demande de résiliation judiciaire, et qu'il y a bien eu harcèlement moral (Cass. soc. n° 20-23.367, 12 juillet 2022).

■ Reprendre le taf, mais t'es malade ou quoi ?

Faire reprendre le taf à son domicile avant la fin de son arrêt de travail et avant la mise en place d'un mi-temps thérapeutique, c'est

pas sympa, mais juridiquement, ça peut s'appeler un « manquement de l'employeur à son obligation de sécurité ». Plusieurs heures de travail ont ainsi été effectuées sous la pression. Le précédent jugement en appel avait interprété ça en une « demande ponctuelle de renseignements nécessaire à la poursuite de l'activité de l'entreprise », ce que permet la jurisprudence (Cass. Soc. 25 juin 2003, n°01-43.155). La cour



de cassation a ici recadré le sujet. Cette demande du taulier est bel et bien un abus, un manquement à son obligation de sécurité vis-à-vis de son personnel, cet ordre incitant à reprendre le travail pendant la période d'arrêt maladie. Et peu important qu'un mi-temps thérapeutique soit à mettre en place après l'arrêt maladie (Cass. soc. n° 21-11.751, 6 juillet 2022).

■ Précipitation humiliante

Un employeur exerçant de manière précipitée et humiliante son

pouvoir disciplinaire, comment manquement à son obligation de sécurité, voire un harcèlement moral à l'origine de son inaptitude. Une salariée d'un labo vétérinaire est convoquée le lendemain de Noël 2013 à un entretien préalable en vue d'une sanction pour avoir critiqué les méthodes de management. Un an plus tard, elle est en arrêt de travail depuis un mois et demi, atteinte dans sa santé physique et morale. Sa

boîte lui notifie en recommandé une mutation disciplinaire en joignant un avenant au contrat de travail correspondant au nouveau poste. Avenant que la salariée accepte de signer le 3 février 2014. Cinq mois plus tard, elle est déclarée inapte à son poste de travail par le médecin du travail. Puis licenciée pour inaptitude et impossibilité de reclassement. C'est l'employeur qui s'est pourvu en cassation. La cour de cassation valide le jugement d'appel qui dit que « a

mise en cause, précipitée et humiliante, de la salariée, sans ménagement ni précautions suffisantes, au moins jusqu'à l'issue de la procédure disciplinaire engagée, constituait un manquement de l'employeur à l'obligation de sécurité » (Cass. soc. N° 21-13.631, 6 juillet 2022).●

Recueillis par Nico,
SINR 44

Après les prud'hommes et un recours en d'appel, la Cour de cassation est le niveau supérieur qui arbitre les litiges dans l'application des lois. Les arrêts de la Cour de cassation sont régulièrement invoqués pour savoir comment la loi doit s'appliquer dans un cas spécifique.

Tribune unitaire toulousaine

Solidarité avec les anciennes salariées de Patalevain



Depuis le mois de mai, trois salariées sont en conflit avec leur ancien employeur, l'association Patalevain, qui gère une boulangerie « bio & solidaire » du même nom et la pâtisserie Patatisse. Rapidement, les travailleuses se sont rapprochées du syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne pour se défendre. Leur ancien employeur a enfreint de manière répétée le droit du travail et leur doit, selon les calculs de la CNT, plus de 5000 € de salaires.

Depuis le début du conflit, le syndicat cherche à négocier directement avec l'employeur le versement des rappels des salaires et des accords mettant fin au litige. Mais ce dernier s'entête à refuser toute négociation avec le syndicat en vue de régulariser la situation. Il s'est même vanté dans sa newsletter estivale de préférer « liquider sa boîte plutôt que de négocier le moindre centime, par principe ». Il multiplie les communications dénigrantes et intimidantes, privées ou publiques, à l'encontre des trois anciennes salariées qui ont osé lui faire face pour défendre leurs droits et réclamer leur dû.

La détermination de l'employeur à ne pas respecter le droit du travail a contraint le syndicat CNT Industries & Services de Haute Garonne à lancer une campagne de boycott. Plusieurs piquets syndicaux ont déjà été organisés devant la boulangerie. Les travailleuses et leur syndicat se préparent désormais à l'éventualité d'un bras de fer de longue haleine.

Le fait d'être une très petite entreprise, une association, ou de porter un projet entrepreneurial « alternatif » et biologique ne peut en aucun cas rendre acceptable des entorses aux droits des salarié·es.

Ce conflit est par ailleurs révélateur d'une situation plus générale dans les petits commerces. Salaires et conditions de travail déplorables, heures supplémentaires non payées, précarisation, non respect du droit du travail, travail dissimulé, plannings donnés à la dernière minute, harcèlement moral et sexuel y sont trop souvent monnaie courante. Et malheureusement les luttes collectives dans ces entreprises sont encore aujourd'hui trop rares.

Pour toutes ces raisons, nous, col-

lectifs et organisations syndicales, associatives et politiques du bassin toulousain, tenons à affirmer aux trois salariées en lutte et à leur syndicat, notre entière solidarité. Faisant face à un employeur aux agissements inacceptables, nous appelons à les soutenir concrètement en participant aux actions syndicales en cours. Par cette tribune, nous souhaitons également porter un message à l'ensemble des travailleur·euses des petits commerces toulousains : vous n'êtes pas seul·es et la violation des droits des salarié·es n'est pas une fatalité. Quand on touche à l'un·e, on touche à toutes et tous. ●

Interpro 31

Premiers signataires : CGT AHG, Section CGT Chronodrive, CGT CIM, CGT Mecachrome Toulouse, CNT-AIT Interpro Toulouse, CNT Industries & Services 31, Groupe Libertad (FA), Le Poing Levé Toulouse, Odile Maurin (Conseillère municipale de Toulouse, AMC), Secours Rouge Toulouse, Révolution Permanente Toulouse, Union Communiste Libertaire Toulouse & Alentour, Union Syndicale Solidaire 31, UNSA Aérien SNMSAC DAS.

Des hommes avortent ? So what ?!

Tribune féministe et trans

Le Planning familial a été récemment l'objet d'attaques transphobes suite à la publication d'une affiche montrant un homme enceint. De nombreuses tribunes réactionnaires ont véhiculé des propos haineux dans la presse et des pseudo féministes transphobes ont été reçues au gouvernement.

En réaction, une tribune de collectifs et d'individu-es féministes et trans a été diffusée et signée notamment par certains syndicats de la CNT.

Nous tenons à faire écho à ce texte ici, et de ce fait affirmer notre soutien au Planning familial et aux luttes trans.

Comme souvent, les réactionnaires se cachent derrière les fantasmes de ce que devrait être une femme et la protection des enfant-es, et attaquent une pseudo « théorie du genre » dont personne ne se revendique.

Nous rejoignons l'idée que « Contrairement à ce que prétendent les militant-es anti-trans, les femmes trans sont aussi exposées aux exploitations et aux violences sexistes et sexuelles. Il n'y a pas de condition universelle de "la femme" mais un ensemble d'expériences diverses selon les positions sociales de chacune ».

Nous nous inquiétons également de l'ampleur actuelle des attaques réactionnaires envers les droits des femmes et des personnes trans : au gouvernement, les violeurs restent en place ; les conditions d'accès à l'avortement sont largement remises en question ; en Espagne récemment les parcours de transition ont été rendus particulièrement compliqués ; et les discours transphobes sont banalisés et insti-

tutionnalisés en France comme ailleurs.

Nous savons que « la vision essentialiste des femmes que promeuvent les militant-es anti-trans est partagée par les théoricien-nés réactionnaires et les masculinistes. Il n'y a pas de surprise à ce que ces deux groupes aient coopéré et que l'extrême droite soit le premier relai des publications anti-trans ».

C'est pourquoi nous avons conscience que « les droits trans sont indissociables des droits des femmes ». À ce titre « nous nous opposons à la discorde que certain-es essayent de pousser entre féminisme et droits trans. Nous appelons au soutien actif de toutes les forces



se revendiquant du féminisme envers les personnes trans ».

C'est pourquoi, dans la ligne des revendications formulées dans la tribune, nous demandons :

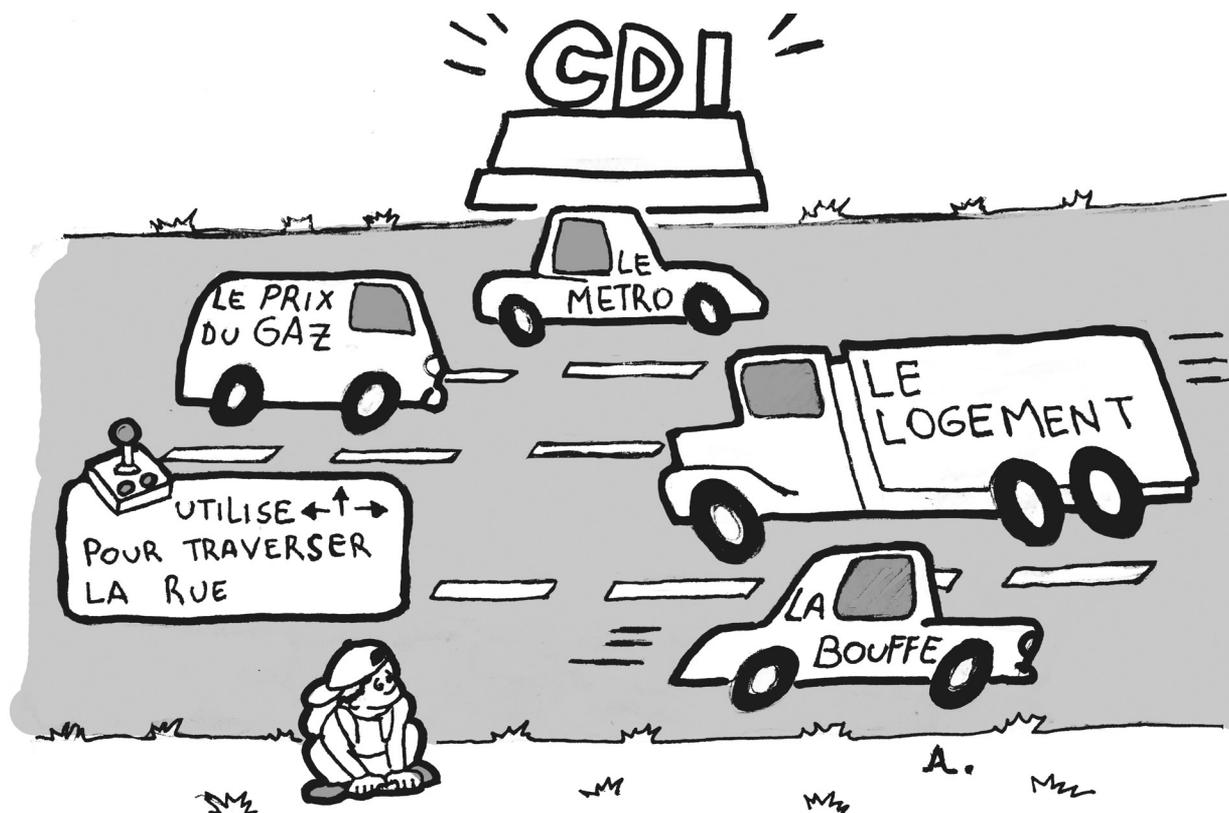
- La gratuité et la simplification des parcours de transition et de parentalité pour les personnes trans
- Les moyens pour les associations et collectifs trans.

En définitive, nous nous opposons avec force à toute instrumentalisation, discrimination et stigmatisation, ainsi qu'à l'exploitation subies par les personnes trans. ●

Les groupes
CNT Femmes Libres – Mujeres Libres

Le démantèlement de l'enseignement professionnel en marche

Plus d'entreprise, moins d'école !



La nomination d'une ministre déléguée à l'enseignement professionnel sous double tutelle du ministère de l'éducation et du ministère du travail sonne bien le glas de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Sa création en 1949 a été la conséquence d'une lutte pour libérer cette formation de la tutelle du patronat. C'est donc bien ce principe qui est mis en cause ici.

Ainsi, le ministère a décidé de confier la majorité de la formation aux entreprises, en multipliant par deux les périodes de stage, diminuant de fait les enseignements dispensés en lycée. L'idéologie ministérielle est claire : les prof-fes d'enseignements pro ne servent à rien ; on apprend le métier en entreprise, pas au lycée. Or l'entreprise permet au mieux

l'adaptation au poste de travail, mais certainement pas d'accéder à la formation dans son entièreté. À cela, il faut encore ajouter les inégalités majeures dans l'accueil des élèves en fonction des entreprises. Du côté des élèves, en tant que stagiaires, ils et elles percevront, pour les amadouer, une indemnité (3,90€/ heure de stage, sans même de cotisations sociales) financée par l'État, donc par le contribuable. Encore un beau cadeau fait au patronat ! Quand on connaît la difficulté, pour les jeunes, dans certains secteurs, à trouver un stage, nul doute que le patronat va également toucher des subventions supplémentaires pour accueillir tout ce flot.

■ Des formations au service du patronat

Le ministère souhaite revoir la

carte des formations. Personne n'osera dire que la situation actuelle est pleinement satisfaisante. Il peut donc sembler légitime de revoir l'offre de formations. Adaptons le lycée pro aux défis environnementaux, réfléchissons à la lutte contre les discriminations dans le cadre des formations proposées, prenons en compte les aspirations de la jeunesse... Voilà quelques pistes. Mais le gouvernement préfère supprimer des filières jugées non rentables (commerce, vente, gestion-administration...), alors qu'elles peuvent répondre à de réelles perspectives pour les élèves, et les remplacer par des formations pour combler les métiers dits sous tension.

Macron, Grandjean et Ndiaye développent une vision à court terme, au détriment des élèves, et une réflexion qui ne vise qu'à répondre aux intérêts du patronat

local. Car oui, en plus, il s'agit de s'adapter aux besoins locaux uniquement !

■ Un seul modèle l'apprentissage

Si le gouvernement reste flou dans la mise en œuvre concrète, il ne cesse de clamer haut et fort que le modèle à suivre est l'apprentissage. Le lycée pro doit donc le singer en envoyant un maximum d'élèves en apprentissage. Avec la réforme Blanquer, c'était déjà une réalité dans certains établissements où, dans une même classe, on accueille des élèves en formation initiale, des apprentis et des adultes en reprise de formation. Qui peut sérieusement imaginer que cette situation est viable d'un point de vue pédagogique ? Comment peut-on imaginer que les enseignants soient en mesure de répondre aux besoins pédagogiques des élèves de lycée professionnel dont un certain nombre sont en difficulté scolaire ? Comment inclure correctement les élèves en situation de handicap ?... Bref, c'est une aberration ! Le sacro-saint apprentissage ne peut en aucun cas être la solution pour toutes et tous. Un contrat d'apprentissage sur deux est rompu au cours de la première année. Quel avenir pour ces jeunes qui ne conviendront pas au patron ?

■ Quelles conséquences pour les prof-fes ?

Moins de cours, plus de stages, plus d'apprentissage. La conséquence évidente : moins de prof-fes ! L'enseignement professionnel est

la première victime de ce projet. Les collègues contractuels dont le nombre est important risquent donc de subir un plan social qui ne dit pas son nom. Si l'enseignement général, qui a été violemment attaqué par la réforme Blanquer, semble ici sauver sa peau, il faut être prudent. L'organisation et la quantité d'enseignement général seront négociées au cas par cas, établissement par établissement. Or dans les conseils d'administration, Macron souhaite une plus grande place des entreprises allant même jusqu'à évoquer que ceux-ci soient présidés par un chef d'entreprise.

Moins de prof-fes donc, mais ce n'est pas tout. Avec l'apprentissage, c'est notre statut qui est menacé : augmentation temps de travail avec l'annualisation, mutations forcées dues aux suppressions de postes...

Et pour les prof-fes qui résisteraient à tout cela, la souffrance au travail ne pourra que grandir.

■ Une entreprise n'est pas une école ! Les jeunes ne sont pas de la chair à patrons !

Cette réforme désastreuse concerne près de 600 000 élèves, soit un tiers de la jeunesse scolarisée dans le secondaire. Les lycées professionnels ont déjà subi de nombreuses attaques purement comptables depuis 15 ans, au détriment de la qualité de formation : perte d'une année de formation en 2009 sur un cursus bac pro et une baisse drastique des heures d'enseignement avec la transformation de la voie professionnelle (TVP) de

2018, imposée par Blanquer.

C'est une bascule dangereuse de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire vers le tout apprentissage et une aubaine pour le patronat qui va profiter, même si non formée, d'une main d'œuvre docile et gratuite, voire subventionnée.

Dangereuse, car nos métiers sont techniques et demandent un haut niveau de qualification, de réflexion et d'analyse.

Dangereuse, car nous ne pouvons pas compter sur les entreprises, contrairement à ce que prétend le président Macron, pour former des esprits libres, éclairés et indépendants et leur permettre de devenir des adultes responsables, conscients de leurs droits

Inégale, car elle va limiter l'accès à des études supérieures pour bon nombre de jeunes souvent issus de la classe ouvrière.

Pour sauver nos métiers, pour éviter un grand plan de licenciement, pour défendre la formation de nos élèves : Mobilisons-nous ! Battons-nous !

L'opposition syndicale au projet de Macron, Ndiaye et Grandjean est historique. C'est la première fois qu'un front syndical aussi large se met d'accord avec la volonté de faire reculer le gouvernement. C'est aussi la première fois que l'appel à la grève du mardi 18 octobre a été aussi large et qu'il visait à défendre la voie professionnelle sous statut scolaire. Et pour toutes ces organisations, il est évident qu'il va falloir mener une lutte dans la durée. La grève du 18 octobre sera le point de départ de ce combat. ●

École spéciale d'hacharnement

Des nouvelles de la section CNT-ESA, l'École spéciale d'architecture.

L'École Spéciale d'Architecture (ESA) ne se contente pas d'avoir licencié 9 salarié-es syndiqué-es en 2015, sous un frauduleux motif économique cachant une véritable campagne de discrimination syndicale. Elle continue malgré les nombreuses procédures judiciaires, même quand elle finit par en gagner, à discriminer des membres de la CNT après rupture de contrat.

En effet, notre camarade G. qui a perdu l'appel de son prud'homme en mars de cette année, se voit obligé de batailler encore et encore avec son ancien employeur pour obtenir son solde de tout compte (et donc exécuter l'arrêt de la cour d'appel) et obtenir ses droits d'allocations auprès de Pôle emploi ! Dans une probable volonté de mettre notre camarade dans une situation compliquée, et peut-être aussi de ralentir le processus de pourvoi en cassation, l'ESA n'a toujours pas levé le petit doigt afin de régler sa fin de contrat

décidée par la cour d'appel, ce qui fait qu'il se retrouve sans ressources depuis mars 2022. Comme Pôle emploi n'obtient pas les papiers de l'employeur, son dossier ne rentrant dans aucune case, sa demande d'indemnisation est bloquée dans les méandres de la pieuvre étatique... Même licencié, il fait encore les frais d'une politique discriminatoire d'un patron qui se sent légitimé par ses pairs : les juges de la cour d'appel !

On est en droit d'ailleurs de se poser la question sur la « marche de la justice » qui voit quasi-systématiquement la cour d'appel infirmer les jugements prud'homaux gagnés par les salarié-es, dans une connivence de classe indéniable avec le patronat, et probablement dans un souci politique de « casser » les juges des prud'hommes... L'histoire de la section People & Baby et celle de la section ESA de la CNT illustrent parfaitement cette problématique.

Ce même patron qui, en pre-

mière instance du tribunal pénal en mars 2021, a été condamné pour discrimination syndicale dans le cadre de la procédure de licenciement de 2015, a fait appel (sans surprise !) de cette décision.

L'audience a lieu fin octobre et notre camarade S. (toujours en dispense d'activité depuis 8 ans maintenant), le STE 75 et la Confédération dans son ensemble, continuent de se porter partie civile pour défendre notre vision de cette affaire et peser sur la décision qui sera rendue dans les semaines suivant l'audience. N'oublions pas que notre camarade S. est toujours en procédure au tribunal administratif, qui a confirmé la décision du Ministère du travail de ne pas autoriser son licenciement (en raison de son mandat syndical), mais que bien entendu l'ESA à une nouvelle fois fait appel de ce jugement. Nous ne connaissons pas encore la date de cet énième appel...

Quant à notre camarade Sa., licenciée en 2016 et qui a gagné son prud'homme en 2020 (l'ESA a fait appel, mais si !), elle se retrouve embarquée dans une nouveauté de la cour d'appel : proposer une procédure de négociation (ce qui permet surtout, dans les cas où elle aboutit, de désengorger le tribunal d'appel qui peut classer les dossiers !). Cette procédure est engagée mais a peu de chance d'aboutir car, bien évidemment, les termes proposés par l'ESA sont pour le moment inacceptables, et ils comptent probablement plus sur leurs « ami-es les juges-de-la-cour-d'appel » pour aller dans leur sens... !



STE 75

Grève contre la vie chère, grève économe : 1h/jour pour garder son salaire

Témoignage d'un salarié de l'Odéon sur la grève en cours.

Après la première grève inter-professionnelle du 29 septembre, on a commencé une grève spécifique à l'Odéon le 30 septembre, qui avait été décidée en AG la semaine précédente. Cela s'est fait dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire. Les augmentations de salaire proposées ne suivaient pas du tout l'inflation et les plus précaires étaient en situation difficile. La grève a donc démarré pour demander une meilleure augmentation.

Parmi les grévistes il y a majoritairement des gens de la technique : des machinistes, des constructeurs-trices, des accessoiristes, électricien-nes, informaticien-nes... Quelques personnes de l'administration aussi et l'équipe de la communication et de la relation publique.

Le contexte de l'Odéon est un peu particulier, c'est un des rares théâtres nationaux sous la tutelle du ministère de la culture. Il y a eu très peu d'augmentations ces dernières années : la grille de salaire date de 1993 et cela signifie que les salarié-es ont déjà perdu 7% de pouvoir d'achat ces dix dernières années.

On fait une heure de grève par jour, tous les jours sauf le dimanche. Cela permet de faire grève à l'heure des spectacles, ce qui oblige à les annuler, et la perte de salaire pour les équipes est minimale. Les équipes qui travaillent en journée font également une heure de grève plus tôt dans la journée en solidarité avec les équipes du soir. Elles en profitent également pour tenir l'AG de la journée.

Je ne sais pas d'où cette idée de grève d'une heure par jour est venue. Je crois qu'il n'y a jamais eu



d'aussi grosse grève à l'Odéon même si c'est un lieu symbolique pour la culture et qu'il a été occupé plusieurs fois notamment pour les intermittent-es il y a quelques années.

Concrètement, la grève d'une heure ça pèse sur la direction mais pour l'instant iels ne bougent pas. Iels nous disent qu'iels n'y peuvent rien et qu'il faut qu'on aille nous-même au ministère pour négocier. Pour l'instant, iels campent sur leurs positions et iels ont fait quelques réunions où iels tenaient un discours du genre « vous faites du mal à l'Odéon » mais c'est tout.

Cela a aussi un impact différent selon les équipes : pour les équipes techniques, cela ne change pas grand-chose mais cela commence à peser sur le moral de certaines équipes qui ne se retrouvent presque plus pour travailler ensemble. Pour l'équipe de communication, cela leur fait beaucoup de travail supplémentaire à cause des annulations de spectacles qu'elles doivent communiquer et les équipes fatiguent. Elles doivent bosser en plus le week-end quand elles sont d'astreinte.

La grève interroge aussi les employé-es qui travaillent dans la sécurité ou dans le bar car ce ne sont pas des employé-es de l'Odéon directe-

ment mais des employé-es d'autres boîtes auprès desquels l'Odéon sous-traite. Du coup iels perdent leurs heures à chaque annulation et ne sont pas payés.

Mais cette grève est importante, il y a des personnes très précaires à l'Odéon. Notamment les personnels d'accueil qui sont au SMIC et les intermittent-es qui sont embauché-es assez bas sur la grille. Mais c'est un mouvement qui ne se veut pas trop être « politisé » : certain-es salarié-es ne se considèrent pas dans une bataille politique, iels veulent strictement s'occuper de leurs salaires et répondre à leurs besoin de base. Pourtant il y a plusieurs courants de pensée en interne.

L'AG a accepté de reprendre le jeudi 13 et vendredi 14 octobre, car c'est la dernière représentation des spectacles qui avaient été annulés. Les équipes voulaient faire une dernière fois le taf qu'elles aiment avant les spectacles de la période suivante.

La grève sera sûrement mise en pause jusqu'aux prochains spectacles, mi-novembre. Des AG sont prévues pour voir quand poser les nouveaux préavis. ●

Propos recueillis par Samleroux,

STE93

Espagne

De l'huile en solidarité avec la CNT de Gijon

Nous vous avons déjà évoqué dans les pages internationales du Combat Syndicaliste le cas de la répression des syndicalistes de la CNT de Gijon. Ils ont été condamné-es pour des occupations à 600 000 euros d'amende et même à de la prison. La solidarité ne faiblit pas dans l'État espagnol avec des manifestations unitaires organisées à Madrid.

La CNT invite donc à soutenir les camarades contre la répression, en commandant de l'huile d'olive. Cette huile vierge première pression vient

d'une coopérative sympathisante de la CNT espagnole : la coopérative Huertoliva.

L'huile est vendue conditionnée dans des bidons de cinq litres et est vendue par carton de quatre bidons (donc vingt litres). Le bidon est vendu 28 euros donc le carton coûte 112 euros. Vive la friture et vive la solidarité internationale ! ●

G.T Europe

Contact par mail
aceitesolidario2@gmail.com

Voir le site de la CNT espagnole de Gijon
www.cnt.es/noticias/solidarida-con-cnt-xixon/



Iran

Femme, vie, liberté !

Depuis le 14 septembre 2022, les Iraniennes et les Iraniens descendent tous les soirs protester contre leur gouvernement au péril de leur vie au cri de « *femme, vie liberté !* »

C'est l'assassinat par la police des mœurs iranienne de la jeune kurde Mahsa Amini qui a été un puissant catalyseur pour toute la révolte du pays. Elle avait été arrêtée, torturée et assassinée soi-disant pour ne pas avoir pas respecté la loi sur le voile islamique.

Les manifestant-es réclament la déchéance du régime des ayatollahs, qui date de 1979 et l'instauration d'une démocratie. Bravant courageusement les dangers de mort et les interdictions, des milliers de personnes affrontent le régime dans

les rues depuis plusieurs semaines et quotidiennement. Parfois les manifestant-es s'opposent aux arrestations, parfois iels s'attaquent directement aux forces de police. Des femmes courageuses refusent de se voiler en public ou se coupent les cheveux en signe de solidarité avec le mouvement. Dans les écoles, des jeunes filles chassent leurs oppresseurs et insultent les chefs religieux.

La répression menée par le régime islamique est terrible. De nombreuses personnes sont abattues lors des manifestations. Les chiffres sont difficiles à obtenir et à vérifier mais nous savons que les victimes sont nombreuses. Par exemple, on dénombre 108 morts et des centaines d'arrestations lors des manifesta-

tions du 12 octobre. Les autorités enlèvent des manifestant-es dans les rues pour les faire disparaître ou les torturer. Manifester, filmer ou témoigner sur les manifestations ou la répression est une véritable prise de risque.

De nombreuses manifestations de soutien ont été organisées partout dans le monde comme à Paris, le 9 octobre dernier. Le courage des Iraniennes et des Iraniens ne faiblit pas, la solidarité internationale doit s'amplifier ! Femme, vie, liberté ! ●

Le secrétariat international de la CNT-F

Contact par mail
aceitesolidario2@gmail.com

Voir le site de la CNT espagnole de Gijon
www.cnt.es/noticias/solidarida-con-cnt-xixon/

Iran

Les faux aveus de la secrétaire internationale de FO

Nous vous avons parlé dans le n°472 de juin 2022 du Combat syndicaliste de l'arrestation en Iran, lors d'une manifestation, de la secrétaire internationale du syndicat français Force Ouvrière. Nous publions ici le message du Syndicat des travailleurs de bus de Téhéran et des banlieues, le syndicat Vahed.

« Aujourd'hui, le 6 octobre 2022, l'agence de presse d'État IRNA a publié un court clip intitulé "L'histoire d'une mission", qui est faux et sans fondement. Cette vidéo contient les aveus forcés de deux militant·es syndicaux·ales français·es qui ont été arrêté·es à la mi-mai de cette année après leur voyage en Iran et sur le chemin de l'aéroport de Téhéran. Ces deux militant·es syndicaux·ales, nommé·es Mme Cécile Kohler et son époux, M. Jacques Paris, sont tous deux des enseignant·es bien connus et membres de l'un des syndicats indépendants d'enseignants-ouvriers en France appelé « Fédération nationale de l'éducation, de la culture et de la formation professionnelle – syndicat Force Ouvrière », et leur syndicat, après leur arrestation, a fermement déclaré que toutes les accusations fabriquées par le gouvernement contre eux étaient de purs mensonges et a exigé leur libération.

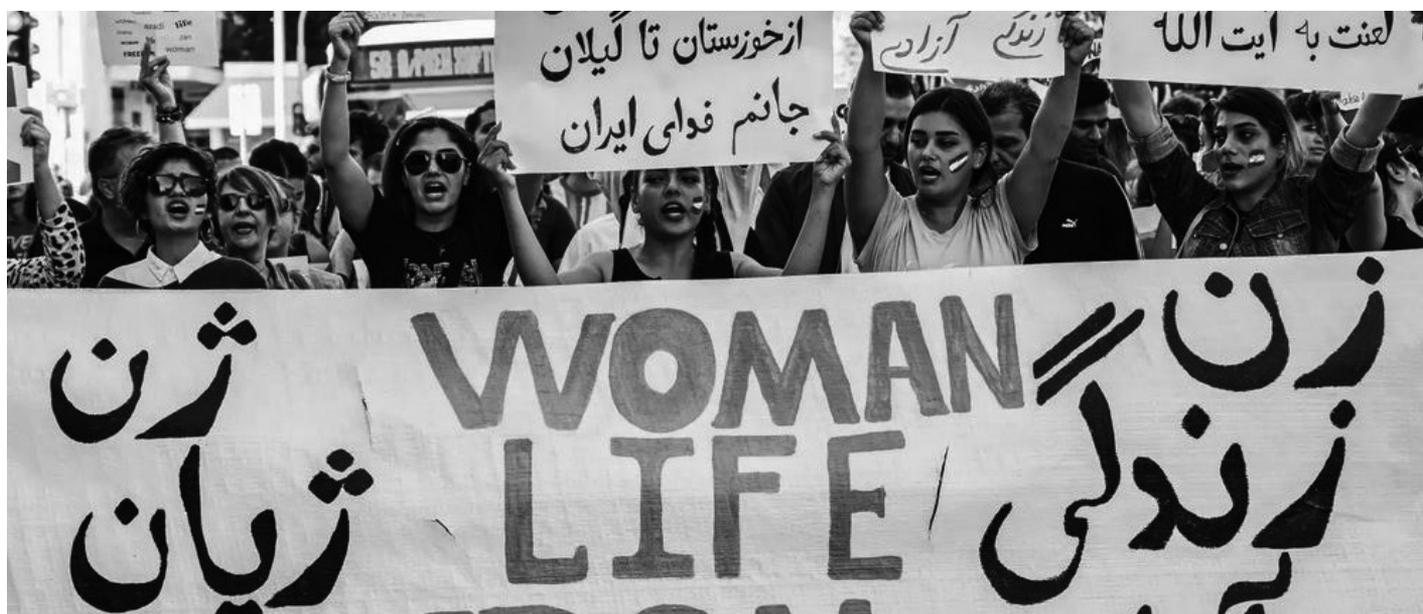
Dans ce soi-disant « documentaire », Cécile Kohler se présente comme un « Officier du Renseignement et des Opérations du Service Français de Sécurité Extérieure » ; Et son mari, Jacques Paris, dit : « Eh

bien, la pratique habituelle dans le service français de sécurité étrangère est de ne pas annoncer que nous en sommes membres. » Jacques Paris précise également que « nos objectifs au sein du Service français de sécurité extérieure sont de faire pression sur le gouvernement (iranien) ». Mais Cécile Kohler raconte dans la même vidéo que « nous sommes venus dans ce pays dans le but de créer les conditions nécessaires pour renverser le régime islamique (République) d'Iran ». La voix de l'interrogateur-journaliste ajoute également que ces deux-là « sont venus en Iran avec des liasses d'argent ». Cécile Kohler dit que cet argent « a été utilisé pour couvrir les coûts des manifestations et des grèves ». Ensuite, il montre une photo des militants syndicaux et des travailleurs de l'entreprise unitaire, ainsi que la bannière du syndicat des travailleurs de l'entreprise unitaire, dans laquelle il est écrit que les travailleurs condamnent le projet de loi sur le travail qui a été envoyé au parlement avec l'intention de supprimer et de modifier les articles protecteurs de la législation du travail. Une vieille photo qui est liée à l'une des activités syndicales et juridiques du syndicat des travailleurs de l'entreprise (Vahed) au cours des dernières années. Bien sûr, elle montre aussi de courts extraits de manifestations populaires de rue, alors que ces deux syndicalistes français et que des syndicalistes iraniens sont en prison depuis mai.

Le 13 octobre, au journal de la chaîne 1, ont été publiés les noms et les photos de certain·es détenu·es, dont les membres du syndicat des travailleurs de l'entreprise Vahed, qui mangeaient au restaurant en mai de cette année. On voit leurs selfies dans ce restaurant avec deux syndicalistes français qui se sont rendus légalement et publiquement en Iran et qui ont été invités à un dîner selon les coutumes syndicales habituelles. Or, les gardes de sécurité et les interrogateurs-journalistes ont tenté en vain de lier les protestations nationales à une polémique.

Dans un communiqué dit « analytique », le ministère de l'Information a « discuté plus en détail des événements en coulisses de ces derniers jours dans certaines régions du pays ». Il a été édité dans les publications liées au gouvernement « qu'il convient de mentionner que les deux citoyens français arrêtés en mai le mois dernier étaient entrés en Iran précisément pour organiser, former et relier les syndicats et les syndicats d'opposition et les organisations non gouvernementales. Les deux éléments ont été arrêtés (...) ».

Le Syndicat des travailleurs de bus de Téhéran et de la banlieue (Vahed) condamne fermement toute publication mensongère par les institutions gouvernementales et condamne les aveus forcés sous la menace et la torture. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, les organisations syndicales d'Iran et du monde et



tous les défenseurs des droits syndicaux, du travail et de l'homme l'ont également déclaré à de nombreuses reprises : de tels scénarios, prises d'otages et émissions de télévision ont été inefficaces dans l'opinion publique depuis des années. Il y a cinq mois, les autorités de la République islamique d'Iran ont arrêté un certain nombre des militant-es syndicaux-ales et des enseignant-es célèbres, avec des histoires aussi mensongères. Ils les ont maintenus à l'isolement et soumis à des interrogatoires pendant une longue période, et en parallèle ils ont affiché leurs noms et des images sur la radio-télé.

Ce scénario usé a été neutralisé par la résistance des militant-es syndicaux-ales et des enseignant-es iraniennes. Iels ont clairement clarifié la nature répressive de la vague d'arrestations et de fausses déclarations. Les institutions de renseignement et de sécurité elles-mêmes savent mieux que quiconque qu'il n'y avait aucun lien entre les travailleur-ses et les enseignant-es arrêté-es.

Elles cherchaient juste une excuse pour mettre en captivité les représentants bien connus des syn-

dicats afin d'affaiblir au maximum la possibilité de convergence et de synergie des travailleur-ses et des enseignant-es. Cela afin de détruire la relation entre les militant-es syndicaux-ales, les partisans des mouvements sociaux, les syndicats d'enseignant-es et les travailleur-ses dans le pays.

Il semble que les responsables gouvernementaux n'arrêtent pas d'utiliser des scénarios faux et répétitifs par désespoir croissant. Actuellement, trois militants bien connus du Syndicat des travailleurs de bus de Téhéran et de la banlieue (Vahed), Reza Shahabi, Daoud Razavi et Hassan Saedi, et de nombreux autres militants syndicaux et enseignants bien connus, dont Rasul Badaghi, Jafar Ebrahimi, Kivan Mohtadi, Mohammad Habibi et Ismail Abdi sont injustement détenus.

La société s'est révoltée contre ces injustices existantes, contre le meurtre de Mahsa Jina Amini et d'autres jeunes du pays, contre le hijab obligatoire, contre la pauvreté, la corruption et la suppression effrénée des droits les plus élémentaires des femmes, des jeunes, des travailleur-ses et toutes les sections labo-

rieuses et défavorisées du pays.

Les manifestations de ces derniers mois à travers le pays, dans la rue, par les jeunes, les femmes, les hommes et les enfants de notre pays, existent sans intervention d'aucun « chef » extérieur à l'Iran ni aucun gouvernement ni « ambassades et services étrangers ».

Les mensonges et scénarios répétitifs de l'État visent à réprimer les mouvements sociaux. La répression des jeunes qui protestent contre l'oppression est sanglante. Cette répression doit être largement exposée, condamnée et neutralisée par toutes les organisations indépendantes de travailleur-ses, d'enseignant-es, d'étudiant-es, de syndicats et d'organisations sociales dans le pays et au niveau mondial.

Les travailleur-ses emprisonné-es, les prisonnier-ères politiques et tous-tes les manifestant-es arrêté-es doivent être libéré-es immédiatement et sans condition. » ●

*Syndicat des travailleurs de bus de Téhéran
et des banlieues – syndicat Vahed.
6 octobre 2022*

Le SI pour la traduction

Alabama Grève dans toutes les prisons

Malgré la proclamation d'émancipation du 1er janvier 1863 d'Abraham Lincoln, l'esclavage existe toujours dans les prisons de l'Alabama, l'État du coton, comme partout aux USA. C'est le XIIIe amendement à la Constitution des États-Unis d'Amérique qui a inscrit cette volonté inhumaine dans la roche :

Ni esclavage ni servitude involontaire, si ce n'est en punition d'un crime dont le coupable aura été dûment condamné, n'existeront aux États-Unis ni dans aucun des lieux soumis à leur juridiction. (1865)

Depuis, les suprématistes blancs-bourgeois ont fait passer des lois

afin de maximiser le nombre d'américain-es incarcéré-es et ainsi, grâce à leur travail bon marché, faire regorger les coffres du complexe pénitentiaire industriel.

L'incarcération profite non seulement au système judiciaire, mais aussi aux entreprises de BTP, aux fournisseurs de technologies de surveillance pénitentiaire, aux entreprises qui gèrent les services alimentaires et les installations médicales des prisons, aux sociétés qui sous-traitent la main-d'œuvre esclavagiste, aux syndicats des matons, aux sociétés privées de probation,

aux avocats et aux groupes de pression qui les représentent.

Aujourd'hui, les prisons d'Alabama ressemblent de plus en plus à des camps de la mort. C'est cette brutalité esclavagiste interminable et la violence et folie autodestructrice qu'elle engendre, qui a poussé les victimes au bout.

Le 26 septembre, une grève a été lancée. Des prisonniers dans toutes les prisons d'Alabama sont restés dans leurs dortoirs, refusant d'aller travailler. Certaines prisons affichent 100% de grévistes.



MESSAGE FROM THE INSIDE

WE, THE INCARCERATED CITIZENS IN ADC, DEMAND THAT THE U.S. JUSTICE DEPARTMENT INTERVENE AND PUT AN IMMEDIATE STOP TO ALABAMA'S SYSTEMATIC DENIAL OF OUR HUMAN DIGNITY AND RIGHTS.

THE STATE OF ALABAMA IS IN THE MIDST OF A HUMANITARIAN CRISIS DUE TO 8TH AMENDMENT VIOLATIONS. THIS CRISIS HAS OCCURRED AS A RESULT OF ANTIQUATED SENTENCING LAWS THAT LED TO OVERCROWDING, NUMEROUS DEATHS, SEVERE PHYSICAL INJURY, AS WELL AS MENTAL ANGUISH TO INCARCERATED INDIVIDUALS.

THIS HUMANITARIAN CRISIS LED TO THE DEPARTMENT OF JUSTICE FILING SUIT AGAINST KAY IVEY AND ADC. YET, NOTHING HAS CHANGED OR GOTTEN BETTER ONLY WORSE.

THEREFORE, FOR THE SAKE OF OUR LIVES, WE ARE EXERCISING OUR 1ST AMENDMENT RIGHT TO PEACEFULLY PROTEST THIS UNCONSTITUTIONAL UNSAFE AND HYPER EXPLOITATIVE SYSTEM. WE NEED HELP AND WE NEED IT NOW !

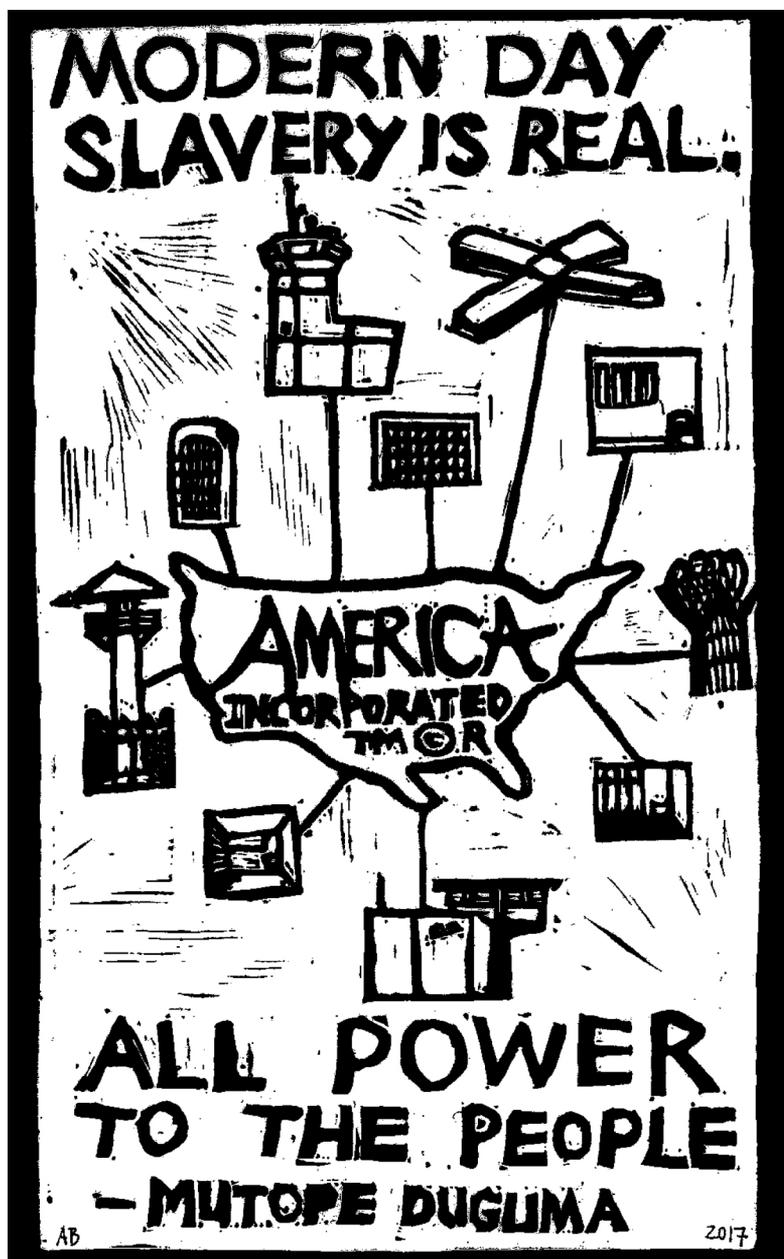
AS ONE UNIT, WE BAND TOGETHER AND STATE THE FOLLOWING:



- *REPEAL THE HABITUAL OFFENDER LAW IMMEDIATELY
- *MAKE THE PRESUMPTIVE SENTENCING STANDARDS RETROACTIVE IMMEDIATELY
- *REPEAL THE DRIVE-BY SHOOTING STATUTE
- *CREATE STATE WIDE CONVICTION INTEGRITY UNIT
- *MANDATORY PAROLE CRITERIA THAT WILL GUARANTEE PAROLE TO ALL ELIGIBLE PERSONS WHO MEET THE CRITERIA
- *STREAMLINED REVIEW PROCESS FOR MEDICAL FURLOURS AND REVIEW OF ELDERLY INCARCERATED INDIVIDUALS FOR IMMEDIATE RELEASE
- *REDUCTION OF THE 30 YEAR MINIMUM FOR JUVENILE OFFENDERS TO NO MORE THAN 15 YEARS BEFORE THEY ARE ELIGIBLE FOR PAROLE
- *GO AWAY WITH LIFE WITHOUT PAROLE



UNICORN RIOT



Voici la liste de demandes :

1. Abrogation immédiate de la loi sur la récidive (dont l'effet est de quasiment pérenniser les incarcérations)
2. Application rétroactive des réductions de peine (par rapport aux lois votées après la commission d'un crime)
3. Abrogation de la loi sur les tirs au volant (punissables sans contexte aggravant même, par la peine de mort)
4. Création d'une unité d'intégrité des condamnations (pour enquêter sur les déclarations d'innocence et rectifier les condamnations injustifiées)
5. Établissement de critères de libération conditionnelle obli-

gatoire pour toute personne éligible

6. Rationalisation du processus d'examen pour les permis médicaux et examen des personnes âgées incarcérées en vue d'une libération immédiate
7. Réduction de la peine minimale de 30 ans pour les mineurs à un maximum de 15 ans avant qu'ils ne puissent bénéficier d'une libération conditionnelle
8. Suppression des condamnations à perpétuité sans liberté conditionnelle

Lors d'un entretien avec un journaliste du média libre Unicorn Riot, un prisonnier explique que les dé-

tenus ne voulaient plus travailler pour le système pénitentiaire qui les maintient en prison. « Il s'agit simplement de dire que nous refusons de travailler parce qu'il n'y a pas de récompense », a-t-il déclaré. « Il n'y a pas de reconnaissance, cela ne nous apporte rien de bon et tout ce que nous faisons, c'est contribuer à un système qui nous encage. »

Un autre détenu tenait à signaler que : « Cela n'a aucun sens pour nous de continuer à contribuer à notre propre oppression. Nous finançons notre propre incarcération par notre travail gratuit et en dépensant chaque centime que nous obtenons dans leurs cantines et ainsi de suite. C'est notre argent et celui de notre famille qui est utilisé pour nous maintenir incarcérés et opprimés de la sorte. »

Dans un audio diffusé sur le site, un des grévistes décriait les manigances de l'administration qui proposait de sortir quelques prisonniers de la torture de l'isolement où ils croupissent depuis des années, si en contrepartie les grévistes reprenaient le travail. Les grévistes ont refusé. Ils veulent que tout le monde bénéficie de leur grève, pas simplement trois ou quatre.

Ce gréviste-là, considéré comme un meneur, a été battu par les matons.

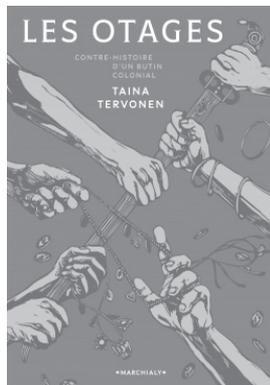
Ses camarades grévistes ont tenu bon. Malgré l'intimidation physique et la réduction alimentaire à un repas par jour, malgré le refus de traitement médical, la grève continue.

Si, d'après William Blake, les prisons sont bâties avec les briques de la Loi, nous, on dit :

Brique par brique, mur par mur, nous détruirons toutes les prisons !

Dathai du GT Amériques

Des blancs dans la mémoire



Les Otages, Contre-histoire d'un butin colonial. Taina Tervonen, éditions Marchialy, 248 p., 20€.

C'est l'histoire d'un patrimoine pillé à un chef de guerre toucouleur, El Hadj Oumar Tall, héros de la résistance à la colonisation, emblème de l'implantation de l'islam en Afrique de l'Ouest. L'autrice part sur les traces de bijoux ancestraux et d'un sabre mythique,

volés en 1890 à Ségou par un militaire français en pleine conquête coloniale. Ces objets réclamés aujourd'hui à la France par le Sénégal sont les témoins d'un pillage, d'une violence prédatrice et d'une mémoire complexe, occultée. Journaliste franco-finlandaise ayant grandi au Sénégal, l'autrice piste les histoires de ces vols, transformés en « dons » d'officiers aux archives des musées français dits « ethnographiques ». Coupés de leurs origines et de ce qu'ils représentent, ces objets dit « primitifs » y sont censés prouver le suprématie de la civilisation occidentale. Outre les objets capturés comme butin, le petit fils d'El Hadj est enlevé par un galonné français pour l'acculturer, lui inculquer une éducation blanche et en faire un otage. Une prise de guerre. L'autrice remonte

son destin en retrouvant les archives d'une correspondance écrite par ce garçon déraciné, arraché à sa famille et à sa culture. Elle interroge les gardiennes de la mémoire en Afrique et les détenteur·rices actuel·les de ces objets. Plus enquête qu'essai, ce bouquin se lit comme un voyage, des voyages, pleins de rencontres avec de vieux et vieilles sages ou avec des conservateur·rices de musée. Une mémoire pleine de zones d'ombres, de silences délibérés, de négation de la violence coloniale. Et dans sa version contemporaine, la persistance du mépris, devenu défiance envers des institutions africaines, supposées incapables de conserver ces objets aussi bien que les blancs. L'esprit colonial, toujours vivace. ●

Nico, SINR 44

Trop classe !



Élise et Célestin Freinet, l'éducation en liberté. Sophie Tardy-Joubert et Alekski Cavaille, éditions Delcourt, 160p., 20€.

Évidemment plus politiques et collectivistes que Montessori*, les Freinet n'inspirent pas les écoles privées écolow-age qui prolifèrent et c'est tant mieux. L'héritage de Freinet garde sa veine libertaire, même si Célestin Freinet a adhéré au parti communiste de 1926 à 1939. Si des séquences cou-

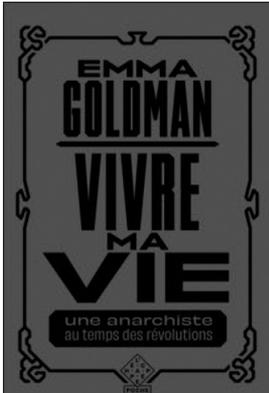
leur montrent la modernité du quotidien des enseignant·e·s héritier·ères qui pratiquent l'esprit Freinet en assumant les outils de notre temps, la BD en noir et blanc s'attache surtout au pédagogue qui débute en 1920 comme instit' à Bar-sur-Loup (Alpes Maritimes). Ses élèves, il leur trouve tous une personnalité : celui qui sourit même quand il est triste, le placide, le poète... Pour Freinet, ils méritent tous mieux que la machine à bourrer le crâne. S'il est par définition « le maître », il ne sera pas omnipotent et récuse l'autoritarisme, la poigne. La campagne est là, partout autour de l'école : ce sera son extension. Il faut apprendre à penser, dessiner, coopérer, cultiver l'autonomie, l'expérimentation et l'esprit critique, y compris envers l'enseignant. Classe promenade et sortie nature, petite imprimerie... La BD montre Freinet

auprès de ses élèves mais l'inscrit aussi dans le mouvement de l'école moderne où il croise Alexander S. Neill (Libres enfants de Summerhill), Adolphe Ferrière, Roger Cousinet. L'« école nouvelle » se monte avec les moyens du bord et se fiche des sceptiques et des fâcheux. Même des broncas des ultraréacs du coin. L'école qu'il construit avec des bras amis n'est pas agréée par les autorités. C'est Jean Zay, ministre du Front populaire, qui la régularisera. Le récit de la BD s'arrête là. Son arrestation en mars 40, la Résistance, la réouverture de son école de Vence en 45, les calomnies communistes contre lui, le tournage du film L'École Buissonnière, sur un scénario d'Élise Freinet, tout ça, c'est une autre histoire. ●

Nico, SINR 44

* dont on planque ses premières accointances avec Mussolini et le versant spiritualité de sa pédagogie.

Vivre ma vie. Une anarchiste au temps des révolutions.



Emma Goldman (traduit de l'anglais par Laure Batier et Jacqueline Reuss), éditions l'Échappée, 1128 p., 19,90 €.

Militante inépuisable, oratrice hors pair et écrivaine prolifique, Emma Goldman s'est faite une place dans ce monde très masculin, et ses écrits circulent encore aujourd'hui. Paradoxalement, son œuvre majeure, à savoir son autobiographie, n'a été traduite intégralement que récemment : fin 2018. Cet ouvrage incontournable vient d'être réédité en poche (juin 2022).

C'est que c'est un régal à tous les niveaux : le style, bien que daté, vieillit bien. « *Emma la Rouge* » raconte sa vie avec emphase, ses émotions transparaissent à chaque page : la fureur face à l'injustice, la tristesse à la mort des camarades, l'amour dans sa riche vie sentimentale, la dignité face au pouvoir, l'énergie militante.

On pourrait facilement penser

à une œuvre de fiction tant la vie d'Emma Goldman a été riche de rencontres et d'événements marquants. « *La femme la plus dangereuse des États-Unis* » selon le FBI a vécu dans une période charnière.

■ Une vie rythmée par les révolutions

Née en 1869 (juste avant la Commune de Paris) en Lituanie alors incluse dans l'Empire Russe, Emma arrive en Amérique du Nord en 1885, à 16 ans. Elle assiste à la mobilisation qui fait suite au massacre de Haymarket Square, le 4 mai 1886. Cette date importante dans l'histoire des luttes, qui est à l'origine du 1er Mai, a vu huit anarchistes condamnés à mort à la suite d'un procès bâclé. C'est cet événement qui l'a profondément choquée qui la convainc de s'engager dans le mouvement anarchiste. Elle produit rapidement des textes, discours et conférences qui la rendront bientôt célèbre. Outre ses tournées en Amérique du Nord, elle fait plusieurs séjours en Europe où elle côtoie entre autres Louise Michel, Pierre Kropotkine, Pierre Monatte, Errico Malatesta. Après s'être vigoureusement opposée à la conscription et à la Première Guerre mondiale, elle passe deux ans en URSS entre 1920 et 1922, et devient une des premières anarchistes à dé-

noncer les bolchéviks. Elle rejoint l'Espagne en juillet 1936 à l'invitation de la CNT et de la FAI et y rédige le bulletin anglophone de la CNT, avant de retourner aux USA et au Royaume-Uni en tant que représentante officielle de la CNT-FAI. Par la suite, elle sera une des premières critiques de l'entrée des anarchistes dans le gouvernement en mai 1937. Elle meurt en 1940 à Toronto et est enterrée à Chicago, aux côtés des Martyrs de 1886.

■ La plus célèbre des anarcha-féministes

Très en avance sur son temps, elle a été particulièrement impliquée sur des questions qui n'intéressaient alors pas les anarchistes comme la contraception, la limitation des naissances, l'amour libre (elle a eu de nombreux amants jusqu'à la fin de sa vie, ce qui n'a pas manqué de faire jaser le milieu libertaire, encore très puritain), la libération de l'homosexualité, le rejet du mariage, la défense des minorités ou encore la défense des travailleur·ses du sexe qu'elle a côtoyé·es de près. Ces sujets ne l'ont pas empêchée de s'impliquer fortement dans les grèves, l'action directe, l'athéisme, la libre-pensée...

Une anarchiste à lire et à relire ! ●

Aurélien, SINR 44

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM ADRESSE

.....

PROFESSION MAIL

Chèque à l'ordre de la CNT à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :

durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.

Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.

ABONNEMENT
GRATUIT



L'alcoommune de Paris



MATHIEU LÉONARD
L'IVRESSE
DES COMMUNARDS
PROPHYLAXIE ANTIALCOOLIQUE
ET DISCOURS DE CLASSE (1871-1914)

L'ivresse des communards. Prophylaxie antialcoolique et discours de classe (1871-1914), Mathieu Léonard éditions l'Échappée, 1128 p., 19,90 €.

La Commune, une insurrection, non mais vous plaisantez, ce ne fut qu'une beuverie obscène...

Tel est le discours bourgeois des lendemains de la Semaine sanglante, visant à ramener l'épisode révolutionnaire à une pathologie sociale, une folie fatale vue avec le mépris de classe qui s'impose.

Les médecins, les criminologues, les saint-simoniens, les courants hygiéniste et psychiatrique, tout le monde en rajoute une couche, alimentant un mythe vivace. Faisant du populo révolté des brutes avinées, des dégénéré-es atteint-es d'une folie nommée socialisme et démocratie. Classes buveuses, classes dangereuses...

Certes, on a bien bu sur les barricades, et il y a eu des excès comme

dans toutes les armées. Les dirigeantes de la Commune ont d'ailleurs tenté d'y mettre un hola. Mais le discours du pouvoir en fait un stigmat permanent, un marqueur du déclin de la France et d'une civilisation en pleine dégénérescence. Faire de l'alcool un problème social majeur évite de parler du reste, dépolitise les causes de l'insurrection. Irrécupérable, la classe ouvrière n'est traversée que de bas instincts méprisables. C'est la canaille. On lui a déjà fait le coup aux lendemains de 1848. Les médecins y vont de leur jugement moral. Ce n'est pas une maladie, c'est un vice. Les vaincu-es sont indignes du respect dû aux combattant-es, dépossédé-es de toute conviction, incapables d'autodétermination, d'émancipation, de courage. On a donc bien fait de massacrer des alcooliques. Contre l'ivresse publique, on crée une loi dès 1873. Deux ans plus tard, on aura empilé neuf lois sur le même sujet.

Contre les saouleries mondaines ? Rien du tout.

La répression prend une orientation paternaliste, médicale et eugéniste. Un psychiatre bourgeois prétend reconnaître « le masque de l'imbécile et de l'idiot » sur le masque des cadavres des communard-es. Après les désastres de l'armée impériale ratatinée à Sedan, le siège de Paris et cette furie populaire préten-

dant se gouverner elle-même, il faut « un exutoire capable de rassembler une élite désemparée : on trouve l'alcool », écrit en 1911 le médecin anarchiste Marc Pierrot, cité par l'auteur. L'alcool n'est réhabilité par les galonnés dans les tranchées que pour faire tenir les poilus qui vont mourir. Simple parenthèse. Pour des syndicalistes révolutionnaires, l'alcool est aussi un ennemi, détournant le monde ouvrier de l'organisation en classe consciente, offensive. Bien des anarchistes individualistes ne boivent pas d'alcool. Certains associent tempérance et contraception, contrôle des naissances contre la dégénérescence qui entrave la conscience de classe, et glissent vers le néo malthusianisme. Une version certes socialiste, féministe et pacifiste mais dont le grand flot mènera à l'eugénisme d'Alexis Carrel et aux nazis. La police veut castrer les Apaches, l'église canadienne stérilise les femmes indigènes. En août 1940 : Vichy interdit les apéritifs titrant plus de 16°, rendus responsables de la défaite. Contre les gilets jaunes, traité-es de « gueux, beaufs, alcooliques », des préfets interdisent la vente d'alcool les samedis de manif. Toujours le même mépris à l'œuvre. ●

Nico, SINR44

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleur-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !



EDUCATION
LIBRE ET
REBELLE